

Contact :

**Communauté de Communes de Forez-Est
Service Economie
Audrey BORDET
04 82 22 00 04 / a.bordet@forez-est.fr**

1-Dispositifs du gouvernement pour aider les commerces impactés par le confinement

Les commerces fermés administrativement peuvent :

- Solliciter une indemnisation du fonds de solidarité
- Bénéficier d'une exonération totale de vos charges sociales
- Demander une remise d'impôts directs
- Réduire le montant de vos loyers
- Mettre en place le chômage partiel

Les commerces restants ouverts mais qui ont un chiffre d'affaire qui a baissé peuvent :

- Solliciter une indemnisation du fonds de solidarité
- Demander un report de charges sociales
- Obtenir une remise d'impôts directs

Renseignements sur :

[https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19?xtor=ES-29-\[BIE_233_20201105\]-20201105-\[https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19\]](https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19?xtor=ES-29-[BIE_233_20201105]-20201105-[https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19])

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

2-Dispositifs d'accompagnement au numérique pour poursuivre son activité autrement

Informez vos clients, des clients potentiels, mettez en place un système de click and collect, vendez en ligne ?
Quels outils ? Comment s'y prendre ? à qui s'adresser ?

- [Guide de la CCI : Comment vendre et communiquer pendant le confinement](#)
- <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commerçants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique>

➤ **Les contacts de proximité pour être accompagné dans sa réflexion, sur les outils :**

Pour les ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie délégation St-Etienne :
Candice CHARNET : 04 77 43 36 65 / c.charnet@lyon-metropole.cci.fr

Pour les ressortissants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire :
Laurent MARTINEZ : 04 26 03 06 54 / laurent.martinez@cma-loire.fr
Ingrid CLAIR : 04 26 03 06 57 / ingrid.clair@cma-loire.fr

- **Dispositifs d'aide de la Région AUVERGNE RHONE-ALPES** à venir
Selon premières informations de la Région, 3 volets seraient déployés :

1- Aide "Moncommerceenligne" :

L'aide cible les commerçants / artisans qui souhaiteraient accéder à une ou plusieurs marketplaces.

Pour qui ? les commerçants de proximité, artisans indépendants, avec ou sans point de vente, sédentaires ou non (hors franchise) avec un effectif de moins de 10 salariés

Pour quels projets ?

Création, refonte ou optimisation d'un site internet ou d'un site e-commerce

Optimisation de la présence web : achat de nom de domaine, frais d'hébergement, frais de référencement, géolocalisation de l'entreprise, abonnement à un logiciel de création de site en SaaS, accès à une market place, solutions de click and collect, et de paiement en ligne, publicité et solutions digitales pour booster les ventes, solutions de fidélisation, frais de formation.

Comment bénéficier de l'aide ?

Forfait de 500 € pour des dépenses jusqu'à 1 000 €

Cofinancement à 50 % au-delà de 1 000 € de dépenses éligibles avec une aide plafonnée à 1.500 €

La subvention sera versée sur dépôt d'un dossier en ligne pour toutes dépenses éligibles effectuées depuis le 1er octobre 2020.

Effectif à compter du 12/11

2- Aide aux investissements pour la vente à distance et la commande à emporter :

En parallèle, un soutien au « click and collect » et à la vente à distance

Financer les dépenses d'investissement en lien avec la mise en place du click and collect et de la vente à distance : aménagement intérieur et extérieur (vitrines, comptoirs,), équipement en matériels professionnels spécifiques (meubler, équipement informatique, véhicules utilitaires de livraison, ...), fourniture de type « consigne »

Une aide entre 500€ et 5.000€, représentant 80% des dépenses éligibles effectuées depuis le 1er octobre 2020.

3- Aide aux investissements pour les professionnels des marchés :

Aide de 500€ à 10 000€ taux de 25%

Sur tout le territoire régional

Dépenses de matériel, étals, véhicules

Sans obligation de cofinancement local de collectivité.

Effectif sur le portail des aides de la Région courant novembre.

Surveiller liens ci-après :

<https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/mon-commerce-en-ligne-a-decouvrir-en-avant-premiere/>

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>